

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

**PORT DE BARNEVILLE-CARTERET
CONSEIL PORTUAIRE DU
13 NOVEMBRE 2025**

RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2025

I - DOMAINE ADMINISTRATIF

a) Délimitation

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative aux transferts de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition au département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

L'autorisation d'extension du port sollicitée par l'assemblée départementale par délibération en date du 28 septembre 1993 pour entreprendre des travaux d'aménagement a été délivrée par monsieur le préfet le 23 novembre 1993.

L'extension du port de Barneville-Carteret a nécessité la mise à disposition au conseil général des dépendances du domaine public maritime Etat par convention du 23 novembre 1993.

b) Occupation

Concession

Concession :

Société Publique Locale des ports de la Manche

Le port de Barneville-Carteret fait l'objet d'un contrat de délégation de service public passé entre le conseil départemental de la Manche et la société publique locale des ports de la Manche en date du 2 juin 2020. La convention a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 30 ans et prendra fin le 31 décembre 2049.

L'avenant n°1 en date du 11 juin 2024

Occupations temporaires

En ce qui concerne des terre-pleins des autorisations sont accordées à :

La Grand Voile, pour l'occupation d'une terrasse quai des Américains, l'échéance est fixée au 31 décembre 2030.

- "Bar du port" pour l'occupation d'une terrasse quai des Américains l'échéance est fixée au 31 décembre 2030.

- M. Renaud "Yacht Club pour l'occupation d'une terrasse promenade Barbey d'Aurevilly, l'échéance est fixée au 31 décembre 2030.

- O Pôle Nord pour l'occupation d'une parcelle quai des Américains l'échéance est fixée au 31 décembre 2030.

c) Police

Par arrêté n° ARR-2022-197 du 30 juin 2022, le président du conseil départemental a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Barneville-Carteret.

Par arrêté n° 2025-APN-014 en date du 10 mars 2025, le président du conseil départemental de la Manche a accordé au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche, une dérogation annuelle afin d'effectuer des entraînements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Carteret.

d) Sûreté

Par arrêté en date du 9 avril 1998, le président du conseil général de la Manche a approuvé le projet de clôture de la zone sous douane du port de Barneville-Carteret.

Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019 n° 32/2019/SIPC, le préfet de la Manche a défini l'installation portuaire du port de Barneville-Carteret soumise au code ISPS.

Par arrêté préfectoral n° 2025-49 en date du 7 juillet 2025, le préfet de la Manche a délimité les zones d'accès restreint à l'intérieur des limites de l'installation portuaire du port départemental de Barneville-Carteret.

II - DOMAINE ECONOMIQUE

Données partielles établies depuis le 01 janvier 2025 (données concessionnaire arrêtées au 30 septembre 2025)

a) Port de pêche (données concessionnaire)

- nombre de navires professionnels recensés : **15**

- nombre de navires professionnels de passage recensés : **0**

b) Port de commerce

Passages (données concessionnaire)

Passages effectués par la compagnie Manche Iles Express : **11 952**

Fret (données concessionnaire)

Navires de pêche Anglo-Normands : **33,078 T** (52,119 t en 2024)

c) Port de plaisance :

Port de plaisance locations depuis le 1^{er} janvier 2025 :

	2024	2025
Bassin à flot à l'année	636	673
Bateaux visiteurs	1 184	1 135
Nuitées visiteurs	4 543	4 316
Zone d'échouage à l'année	3	5
Zone d'échouage saison	0	0

Port des Américains

III - DOMAINE TECHNIQUE (données concessionnaire)

Travaux et investissements réalisés par la SPL en 2025

Désignation des travaux	Montant des travaux HT
Livraison du nouveau bureau du port (février 2025)	1 250 000 €
Désensablement du chenal (avril 2025)	37 037 €
Changement ponton K et bornes (13)	238 000 €
Bornes pontons G(10), L (17), J(15)	163 000 €
Phase 2025 dragage : mars/avril, septembre à décembre 2025 (estimation)	400 000 €
Etudes environnementales dragage (estimation)	60 000 €
Mise en place d'un point propre et d'un jardin partagé (port propre)	1 200 €
Travaux maçonnerie sur le platelage de la digue	14 630 €
Revêtement bitumeux partiel zone technique	17 959 €

Une présentation des travaux réalisés en 2025 sera effectuée en séance.

Travaux et investissements envisagés par la SPL pour 2026

Désignation des travaux	Montant des travaux HT
Désensablement chenal	30 000 €
Suivi environnemental annuel extension port (sur 5 ans)	45 000 €
Eclairage promenade Barbey d'Aurevilly	30 000 €
Eclairage autonome quai de pêche	20 000 €
Potence pêche (si cofinancement)	60 000 €
Bornes (lot conditionnel)	60 000 €

IV - BUDGETS

Une présentation du budget prévisionnel 2026, annexé au présent rapport sera effectuée en séance.

V - TARIFS PORTUAIRES

La grille tarifaire 2026 est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir une augmentation en moyenne des tarifs de 0.60 % par rapport à 2025 validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la Manche le 3 septembre 2025.

Une présentation des tarifs portuaires, annexés au présent rapport sera effectuée en séance.